

EXTRAIT

du procès – verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 17 septembre 2015

Présidence : Jacques Daniélou, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 6/2015 relatif à l'octroi d'un prêt de frs 400'000.- pour le financement du projet Renaissance du Château de La Sarraz, conjointement à l'octroi d'un prêt de frs 1'000'000.-- par l'Etat de Vaud pour le même objet,
- ouï le rapport de la commission chargée de cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à emprunter un montant de frs 400'000.- pour financer un prêt d'un montant identique à la Société des Amis du Château de La Sarraz, respectivement la Fondation à créer, aux conditions mentionnées au chapitre « Financement demandé à la Commune de La Sarraz », étant entendu que ce montant ne sera libéré que pour autant que le Canton et la Loterie Romande en fassent de même et avec les mêmes garanties
- d'assujettir l'octroi de ce prêt à la création dans les plus brefs délais, d'une fondation de droit privé amenée à gérer le patrimoine mobilier et immobilier du Château,
- exiger le signalement (en vue de son inscription) du patrimoine mobilier du Château à l'inventaire cantonal des biens mobiliers et des éléments du patrimoine immatériel, et ce dans les plus brefs délais,
- d'emprunter le montant de frs 400'000.- nécessaire dans le cadre du plafond d'investissement voté pour la législature en cours, avec amortissement sur une durée de 15 ans, à raison de frs 26'700.- par année, montant auquel s'ajoutera un intérêt passif annuel

Ainsi délibéré en séance du 17 septembre 2015

Le Président :
Jacques Daniélou

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire